

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

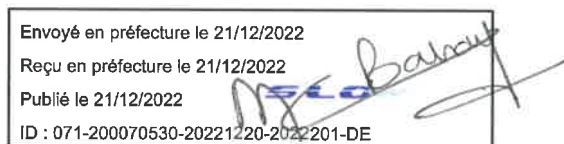
2022/201

Objet : Autorisation d'inscrire une question à l'ordre du jour.

Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose au conseil communautaire d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour, portant sur un vœu relatif à l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE l'inscription de cette nouvelle question à l'ordre du jour.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2022/202

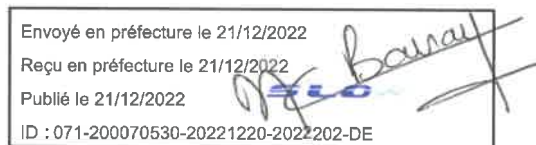
Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2022/203

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°144/2022 : Emprunt d'un million cinq cent mille euros pour financer le Plan de sobriété énergétique 2022, auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

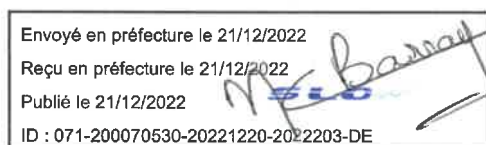
Décision n°145/2022 : autorisant la signature de l'avenant n°1 à la location de l'atelier 32-33-34 de la pépinière d'entreprise à l'entreprise ADRIEN MENUISERIES.


Décision n°146/2022 : autorisant la signature l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare d'Autun, avec SNCF Gare et Connexion.

Décision n°147/2022 : autorisant la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et Maïa datée du 3 décembre 2020. Cet avenant concerne un logiciel permettant la gestion des repas du service de restauration collective.

Décision n°148/2022 : **annulant et remplaçant la décision n°144/2022**. En effet l'emprunt de 1,5 million d'Euros, pour financer le Plan de sobriété énergétique 2022 qui s'appliquera en 2023, est finalement contracté auprès de la Banque Postale qui a fait une meilleure offre que le Crédit Agricole Centre-Est.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2022/204

Objet : Plan de sobriété énergétique.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La crise internationale liée à la guerre en Ukraine amène tous les pays à faire face à une crise énergétique les obligeant à réduire le niveau de consommation (électrique, gaz ou énergie fossile) de façon importante et en particulier cet hiver 2023. Cette sobriété énergétique s'inscrit également dans le cadre d'un objectif plus large de lutte contre le réchauffement climatique. Au regard de ces deux objectifs généraux, nationaux et internationaux, des efforts sont demandés en termes de sobriété énergétique.

Les collectivités locales, comme les entreprises, sont pleinement impactées par cette crise. La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se doit de répondre à trois objectifs majeurs :

- 1- S'inscrire pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique et poursuivre ses actions dans le cadre de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- 2- Être solidaire du plan national de sobriété énergétique et engager le maximum d'actions afin d'appliquer les recommandations nationales.
- 3- Engager des actions (en particulier cet hiver) pour réduire au maximum les coûts énergétiques et les impacts sur les budgets de la CC GAM qui viendront dégrader fortement sa situation financière.

Ce plan se décompose selon les mesures suivantes :

- 1- Application stricte de mesures de sobriété dans les services et les bâtiments.**
- 2- Application de mesures spécifiques proposées pour réduire au maximum les dépenses énergétiques durant la période hivernale.**

Les efforts devront être poursuivis tout au long de l'année, mais la vigilance sera particulièrement importante durant la période hivernale. Durant cette période, non seulement les frais de chauffage sont importants, mais les tarifs liés à l'électricité (heures creuses et heures pleines) sont très élevés.

a) Fermeture du Parc des Expositions l'Eduen

Le bureau élargi aux Maires s'est prononcé favorablement à cette mesure, même si celle-ci est un frein certain à la dynamique d'un tel établissement.

b) Fermeture du Centre Nautique

Le bureau élargi aux Maires n'est pas particulièrement favorable à la fermeture complète de l'équipement compte tenu du faible impact dans l'objectif de diminution des dépenses énergétiques possibles. Le bureau élargi propose de maintenir l'équipement ouvert (en particulier pour ne pas trop perturber les scolaires). Pour autant, un plan de sobriété sera conduit (limitation des températures de l'eau à 26 degrés, fermetures partielles à étudier, ...). En tout état de cause, les formations et le travail sur la définition du nouveau projet d'établissement seront maintenus.

c) Fermeture de la Salle Jean GENET

Le bureau communautaire élargi aux Maires apporte un avis défavorable à la fermeture de l'équipement compte tenu de l'impact quasi nul de cette mesure.

d) Plan de sobriété pour l'utilisation des COSEC

La température des COSEC sera fixée à 12 maximum et 14 degrés pour les DOJOS (Vallon et Epinac) pour la période de Janvier à Mars 2023.
La température de ces équipements sera abaissée en dehors des périodes d'utilisation à 8 degrés.

Le bureau communautaire du 13 décembre 2022, élargi aux Maires, a apporté un avis favorable à cette mesure.

e) Plan de sobriété pour les Centres de Loisirs

Moulin du Vallon – Territoire d’aventures :

Fermeture administrative du Moulin du Vallon du 02 janvier au 31 mars 2023, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas d’accueil physique dans les locaux.

Le Fonctionnement des accueils s’effectuera en mode « dégradé ».

Le bureau communautaire du 13 décembre 2022, élargi aux Maires, est favorable à la conduite de cette mesure.

Vous trouverez en annexe le plan de sobriété énergétique détaillé.

Le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

Eduen

Fermeture du parc des expositions l’Eduen des vacances de Noël 2022 à mars 2023

L’installation de la patinoire durant les vacances de Février 2023 est annulée.

**Le conseil communautaire a approuvé ces décisions, à la majorité,
(1 opposition et 7 abstentions)**

Centre Nautique

Maintien des créneaux scolaires

Réouverture à compter du 19 janvier 2023 avec des mesures de sobriété énergétique, jusqu’au 19 février 2023 :

- Fermeture les dimanches
- Réduction des horaires du soir
- Baisse de la température des bassins à 26°

Le conseil communautaire a approuvé ces décisions, à l’unanimité.

Salle Jean Genet

Maintien de l’ouverture de la salle Jean Genet

Le conseil communautaire a approuvé cette décision, à l’unanimité.

COSEC

Plan de sobriété :

-température fixée à 12° maximum et 14° pour les DOJO de janvier à mars 2023

- température abaissée à 8° en dehors des périodes d’utilisation.

**Le conseil communautaire a approuvé ces décisions, à la majorité,
(2 oppositions et 2 abstentions)**

Centres de loisirs

Fonctionnement en mode dégradé selon détail dans l’annexe

**Le conseil communautaire a approuvé cette décision, à la majorité,
(2 oppositions et 6 abstentions)**



M. Barnay

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 14 Décembre 2022
Affichage compte rendu sommaire : 27 décembre 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2022/205

Objet : Vœu pour l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan. Centre hospitalier d'Autun et Village Répit Famille de Mardor à Couches – un enjeu essentiel pour le territoire de la CCGAM et du Morvan.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente,

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, situé aux confins des départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire.

Cette partie du Morvan est majoritairement classée en zone montagne et en zone de revitalisation rurale. Les possibilités d'accès aux services hospitaliers ne reposent que sur l'offre des villes situées à sa périphérie. Il s'agit d'Avallon, d'Autun, de Clamecy, de Decize et de Semur-en-Auxois.

Parmi les hôpitaux qui desservent l'Autunois et le Morvan, seul celui d'Autun dispose d'une maternité, d'un service obstétrico-pédiatrique et d'un service d'urgences.

Le service d'urgences reste d'ailleurs l'ultime solution pour de nombreux habitants pour compenser l'absence de prise en charge faute d'un manque de médecins généralistes sur ce vaste territoire.

L'Hôpital d'Autun, son service d'urgences et sa maternité, répondent très clairement à un besoin essentiel de nos populations et sont indispensables au maintien d'un dynamisme démographique.

Chaque suspension des services met la population de ce large bassin de vie en danger. C'est en particulier le cas lors d'une suspension, même partielle, de la maternité : chaque suspension place des femmes enceintes dans des situations inquiétantes. Les temps de déplacement dépassent alors très largement les 45 minutes pour rejoindre une maternité.

Ainsi, l'avenir de nos services hospitaliers ne peut se définir indépendamment de celui de nos territoires ruraux.

Pour ces raisons, les élus se sont déjà tous mobilisés à l'échelle de leurs communes ou de leur intercommunalité.

Ils se sont engagés à travers les Contrats Locaux de Santé, la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Ils soutiennent financièrement et accompagnent de nombreuses initiatives : recrutement de cabinets spécialisés pour rechercher des professionnels de santé, subventions à leurs installations, mise à disposition de locaux, accompagnement de projets privés (comme la Clinique du Parc ou le Projet Mardor), cette liste n'est pas exhaustive, mais elle souligne les limites de l'action locale.

Les élus de l'ensemble du bassin de vie continueront à être présents et actifs. Une mobilisation encore plus forte sera organisée dans les prochaines semaines.

Les questions de la démographie médicale, des équipements de plus en plus coûteux pour assurer une prise en charge de bonne qualité des patients, dépassent largement les enjeux locaux. Les territoires ruraux ne doivent pas être considérés comme une variable d'ajustement pour gérer ces problématiques.

Il est urgent de renforcer tous les moyens nécessaires, financiers, matériels et humains du centre hospitalier d'Autun, afin de garantir à nos habitants cet accès à des services de soins de proximité et de qualité.

De même, la réorganisation des soins de suite et de réadaptation, autour des deux projets privés de la Clinique du Parc à Autun et du Village Répit Famille de Mardor, porté par la Croix Rouge à Couches, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. La décision récente de la Croix Rouge de suspendre son projet (certainement en rapport avec l'évolution des coûts) ne peut être tolérée.

Les collectivités (Commune, Communauté de communes, Département et Région) se sont mobilisées politiquement et financièrement, aux côtés de l'Etat, pour ce projet essentiel dans l'offre globale de soins sur notre territoire. La suspension de celui-ci mérite des explications claires et que tous les acteurs, qui ont œuvré pour sa réussite, puissent être réunis dans l'urgence.

Pour cela, il nous paraît indispensable de renforcer très rapidement un dialogue de confiance entre nos territoires, l'ARS et l'ensemble des parties prenantes.

Il faut que chacun, à son niveau de responsabilité, s'engage sans faille, sur la garantie de l'offre de soins de ce large bassin de vie.

Cette garantie passe obligatoirement par une attention urgente et toute particulière sur la recherche de personnels de santé pour la maternité d'Autun, et pour la reprise immédiate du projet de Village Répit Famille de Mardor à Couches.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le vœu pour l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan, le centre hospitalier d'Autun et le village Répit Famille de Mardor à Couches.

DIT que ce vœu sera transmis à tous les maires de la CCGAM, aux communautés de communes voisines de Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire-Morvan et Pays d'Arnay-Liernais.

Au Ministre de la Santé, au Préfet de Saône et Loire et au Sous-Préfet d'Autun, à l'Agence Régionale de Santé, aux Députés et Sénateurs de Saône et Loire, aux Présidents du Parc Naturel Régional du Morvan, du Département de Saône et Loire, au Directeur de l'hôpital d'Autun, au Président de la Croix Rouge Française, à la Présidente de l'ASPAM.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

